



Information et syndicalisme !!!

PRATIQUE MISE EN PLACE PAR SERIS-SECURITY AU DESAVANTAGE DES SALARIES

Cher(e)s camarades,

Votre syndicat Force Ouvrière majoritaire sur le plan national s'est engagé lors des élections de 2007 à vous informer.

ATTENTION DANGER !!!

La société Sérís-Sécurité Groupe SECURIFRANCE vient de mettre au goût du jour un nouvel outil.

Celui-ci est mis en pratique lors des entretiens préalable en vue d'un licenciement.

Lors de cet entretien, l'employeur a pour obligation d'informer le salarié des griefs retenus contre lui et recueillir ses explications avant de prendre une décision. Vous avez la possibilité de vous faire assister par un salarié de l'entreprise.

FORCE OUVRIERE VOUS CONSEILLE DE FAIRE APPEL A UN REPRESENTANT DU PERSONNEL!

Or, maintenant, SERIS SECURITY a décidé de faire un compte-rendu de cet entretien et de le faire signer par le salarié. **ATTENTION, ce compte-rendu peut être produit en justice.**

En conséquence, FORCE OUVRIERE SERIS SECURITY vous demande de faire extrêmement attention à ne pas signer à la légère, sous la pression ou dans un état de stress et de vous faire assister par un représentant du personnel.

En effet, il appartient au salarié de préparer cet entretien préalable avec le représentant du personnel pour éviter d'être sanctionné quelques jours plus tard par un avertissement, blâme, mise à pied, ou même un licenciement, et se retourner à posteriori vers une organisation syndicale ou le conseil des prud'hommes.

Dans le cas contraire, ce sera l'employeur qui aura tous les éléments en sa faveur.

**AVEC FORCE OUVRIERE, FAITES RESPECTER VOS DROITS
AVEC FORCE OUVRIERE, FAITES VOUS RESPECTER !**

Force Ouvrière Sérís-Sécurité

Bruno CALLEWAERT

Délégué Syndical

06.15.54.66.44

Fatah SALMI

Délégué Syndical central

06.10.19.66.29